

■ **Germain Riedo**, à Gruyères, CH-217-0411045-3, exploitation d'une entreprise de torréfaction, etc. Entreprise individuelle. (FOSC du 22.01.1992, p. 295). L'entreprise est radiée d'office conformément à l'art. 68 al. 1 ORC, ensuite du départ du titulaire et cessation de l'exploitation.
Journal no 5195 du 07.12.2007
(04244956 / CH-217.0.411.045-3)